



Signataires : François Erard, Jacques Blondin, Thierry Arn, Patricia Bidaux, Alia Chaker Mangeat, Sébastien Desfayes, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Yves Magnin, Anne Carron, Masha Alimi, Jacques Jeannerat, Christo Ivanov

Date de dépôt : 4 octobre 2024

Proposition de motion

Eau impropre à la consommation : clarifions les rôles de chacun pour mieux protéger les Genevois !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la rupture inexplicquée, à ce jour, d'une conduite d'eau potable dans la nuit du dimanche 29 septembre 2024 qui a privé d'eau potable quelque 40 000 habitants sur 13 communes de la rive gauche de Genève ;
- l'alerte tardive donnée par les Services industriels de Genève (SIG) à la population et aux autorités communales concernées, conduisant à la consommation d'eau polluée par de nombreux habitants ;
- les informations contradictoires parues sur *SwissAlert* et le manque évident de coordination entre les autorités cantonales et les SIG ;
- la difficulté des magistrats communaux à trouver des interlocuteurs suffisamment informés et des décideurs pour gérer au mieux la distribution d'eau potable alternative à l'attention des habitants, des écoles, des établissements publics des communes touchées,

invite le Conseil d'Etat

- à effectuer un audit sur la gestion des SIG afin d'identifier les dysfonctionnements de communication avec la population et les autorités communales survenus lors de cet incident ;

- à proposer un système d'information numérique simple et accessible à l'ensemble de la population permettant de suivre l'évolution d'une situation d'urgence, de recevoir les conseils et démarches à suivre pour faire face à cet événement ;
- à clarifier la chaîne de délégations entre les autorités cantonales, les autorités communales et les SIG afin de pouvoir, à l'avenir, connaître l'entité publique qui doit décider, agir, et/ou informer aux différentes étapes de la situation d'urgence.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Ce 29 septembre et les quatre jours qui ont suivi la rupture d'une conduite d'eau potable alimentant plus de 40 000 habitants ont mis en lumière des insuffisances inadmissibles de la part des SIG et des autorités cantonales de notre canton. Cet événement a souligné l'impréparation patente dans la gestion d'une situation de crise qui laisse présager le pire si cette pollution de l'eau potable avait entraîné des conséquences sanitaires et humaines plus graves.

Les Genevoises et les Genevois ont assisté, médusés, au spectacle d'une régie publique dépassée dans sa gestion de l'information aux communes touchées et dans sa réponse aux besoins élémentaires de la population.

Des autorités communales prévenues par un communiqué de presse des SIG obtenu par courriel, dans l'incapacité de trouver un responsable ou un interlocuteur pour coordonner leurs actions et dont la présence d'esprit et l'intelligence pratique d'élus de terrain ont permis de répondre efficacement, mais dans l'improvisation, aux besoins urgents comme l'approvisionnement des écoliers sur les communes ; des habitants forcés de se ruer dans les magasins et les stations-service pour acheter des bouteilles d'eau ou de bouillir des casseroles d'eau pour boire ; des entreprises privées acheminant leurs stocks pour répondre à l'urgence en lieu et place des autorités cantonales et des SIG : tout cela nous rappelle cruellement les premières semaines de la pandémie de la COVID ! N'avons-nous donc rien appris ?

Notre responsabilité est d'éviter qu'une telle gabegie ne se reproduise à l'avenir. Car de toute évidence les dysfonctionnements, reconnus par les principaux acteurs, interrogent sur les capacités collectives de répondre à ces situations d'urgence.

La première mesure doit permettre de faire toute la lumière sur les circonstances, la suite d'événements et les lacunes logistiques et informationnelles qui ont conduit à cette situation. Le Conseil d'Etat doit conduire un audit sur la gestion de cet incident par les SIG, non pas pour pointer les responsabilités, mais pour identifier les failles et les améliorations à apporter au système actuel de réponse dans de pareils cas.

Le cafouillage intervenu sur *SwissAlert* qui a amplifié la panique plutôt que de la circonvenir, une mise en garde sur l'eau impropre à la consommation donnée tardivement à la population et des autorités communales informées 10 heures après la rupture de la conduite démontrent la nécessité de revoir le système de transmission de l'information. La seconde

proposition est de mettre en place un système numérique cantonal, facile d'utilisation et accessible à tout un chacun, proposant des informations, des conseils, des démarches à suivre et des mises à jour en temps réel d'une telle situation d'urgence. Ce système peut être intégré à des plateformes existantes ou faire l'objet d'une création nouvelle sur laquelle pourront se greffer des informations pratiques d'ordre plus général de niveau cantonal.

Enfin, cet incident a mis en lumière une demande répétée de la part des magistrats communaux qui se sont retrouvés face à l'absence d'interlocuteurs ou de décideurs capables de les aiguiller dans leur réponse face à la crise. Il faut rapidement clarifier la chaîne de décision et de délégation aux différents échelons du canton sur les rôles de chacun, sur quelles opérations mener et à qui incombe tel domaine d'intervention.

La réponse des communes a été admirable alors qu'elles se sont retrouvées en première ligne pour répondre aux nombreuses interrogations et demandes d'aide de la population. Leurs initiatives et leur communication efficace aux habitants ont certainement évité un bilan sanitaire plus sombre.

Les communes doivent prendre toute leur part dans la chaîne d'intervention et d'action puisqu'elles sont un maillon fondamental dans la gestion de crise, étant au plus proche de nos concitoyens.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.